

Aujourd'hui vingtième jour du mois d'août mil sept cent quatre vingt
trois au Bourg de Moyne la poytelle perdurent les noms Royaux & assignés
fut pris un Leonard Cancon l'obit demeurant au village de Sabaine
paroisse d'aproussi Bourg de Moyne lequel dit son non que le velante d'
Noune le temps d'ideuois d' Michiel Cancon son fils mesme demeurant
au meme village de Sabaine. Le prisent le a septant seauois la somme
de deux cent quarante livres pour cause de loyal poul faire son dit poul
la bonne memois ayant leur la mise suiuent les es die li la despains gains
travaux qu'estre desont metus de maison laquelle dite somme de deux
cent quarante livres led Leonard Cancon se contente le a promis la
se obligé que la dite somme soit paye apres son deux poul heritiers au
payement de laquelle led Leonard Cancon a obligé a petite hypothèque
tous ses biens presents & futurs apres que lecture des presents livres
a esté faite. Ledit ainsi voulu accepté promettant & obligé le dit Noune
led Leonard Cancon le soussigné avec nous led micheu acceptant a
de l'oué n'usc aucun signés de le par nous Inquis

CONTEU CANCON

Micheu
notaire royal

Continon
notaire royal